

Résumé objectifs et échanges réunion du samedi 3 février 16hàà-19h30

Réunion organisée conjointement par les Amis de Saint-Gildas et de la presqu'île de Rhuys(ASGR), les Gardiens du Large (GDL), Energies territoriales du Nord-Est de la France (ETNEF) et Energie et Environnement en débat dans l'Aisne et la Marne (EEDAM)

Présents :

Nathalie BEUZEMONT (Présidente Gardiens du Large)

Florence BILLET Présidente EEDAM Aisne, Co-Fondateur ETNEF

Nicolas BOUR Président Amis de Saint-Gildas et de la Presqu'île de Rhuys

Florent CAULIER Président Vent debout 59 (Dunkerque)

Alain DAUBIGNE Collectif NEMO (Oléron)

Aude GUILLEMIN Vice-Présidente EEDAM Marne, Maire-adjoint Arcis le Ponsart, Résidente Ile Iliec

Louis LANDROT Président CRECEP, Co-fondateur ETNEF

Pierrick MARION Collectif NEMO (Oléron)

Marion MEECKEL Résidente Ile d'Yeu

Bernard PALLARD Président Petites Iles de France

Pierre-Emmanuel PICARD Délégué général Vent des Maires

Nicolas SINODINOS Collectif NEMO (Oléron)

Jean-Louis VARIN Président EEDAM Marne, Résident Montalivet

Gilles VAUELLE (Bessin Environnement) (Courseulles)

Excusés : Katherine POUJOL (Présidente Gardez les Caps) , Emmanuel VRIGNAUD (Président NENY)

L'objectif de la réunion est d'abord de partager, dans le cadre du débat public en cours, les argumentaires-clé pour questionner l'opportunité de l'éolien offshore en France, ensuite de proposer des solutions alternatives qui permettent aux territoires de développer des économies d'énergie et des énergies renouvelables (thermiques et le cas échéant électriques) qui rendent inutiles pour les collectivités comme pour les habitants le développement de champs éoliens offshore, et enfin de cibler l'information des collectivités territoriales dans les départements concernés dans le cadre de la procédure en cours de consultation des 35 000 maires de la France sur la définition des zones d'accélération de production des énergies renouvelables (ZAPER) jusque juin 2024.

1. Contexte

La nouvelle orientation du gouvernement ATTAL de confier les enjeux énergétiques au Ministère des Finances (comme c'était le cas avant 2007) offre la possibilité de remettre raison, rationalité, rigueur et écoute des collectivités territoriales, à la place de l'idéologie et de la communication qui a prévalu pendant 17 ans au Ministère de l'Ecologie pour définir le futur énergétique de la France.

La suppression de la LPEC et son remplacement par la loi de souveraineté énergétique modifie les principes de définition du mix énergétique et réaffirme la pérennité du modèle français avec une électricité décarbonée(Nucléaire+Hydro-electricité), fragilisé par les PPE précédentes depuis 15 ans.

Les premières orientations présentées fin septembre 2023 par le Président de la République ouvrent la porte, notamment géothermie et pompes à chaleur à l'amplification des énergies thermiques renouvelables pour décarboner directement les principaux usages Chaleur (47%) et mobilité (31%) sans passer par l'électricité, en rupture avec les propositions de RTE d'augmenter massivement la production électrique, alors qu'elle est de moins en moins abondante et de plus en plus chère.

Le contexte actuel du débat « La mer en débat » -voir réunions concernées en annexe- et du processus de définition des ZAPER offrent la possibilité jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2024 de s'exprimer au niveau local et national avant la finalisation du projet de loi sur la souveraineté énergétique

2. Argumentaires-clé

Il est convenu que les argumentaires-clé à développer dans ce contexte doivent bien sûr s'appuyer sur les argumentaires déjà développés par chaque collectif, mais également être positionnés dans une approche plus globale de souveraineté énergétique, de maîtrise du coût de l'électricité pour les Français, de décarbonation la plus directe possible des usages de la chaleur et de la mobilité sans passer par l'électricité, d'acceptabilité par les habitants d'un mix énergétique soutenable et durable, d'une recherche d'équilibre de la production de chaque territoire pour réduire les coûts très importants de raccordement au réseau RTE et favoriser l'autoconsommation sur le réseau de proximité ENEDIS.

A partir de ces principes, un échange a eu lieu sur la grille d'impact des différentes solutions établie par EEDAM fin 2022 et portée au débat public sur le mix énergétique entre octobre 2022 et février 2023, transmise en décembre 2022 à la mission ARMAND/SHELLENBERGER et discutée avec la mission lors de l'audition du 5 juillet 2023(voir youtube sur ww.eedam.fr) .

Les énergies intermittentes et variables dont le bilan socio-économique a été questionnée depuis des années par la Cour des comptes (CC) et le Comité économique, social et environnemental (CESE) au niveau français comme européen apparaissent nettement comme les solutions les moins pertinentes.

Il convient de rappeler que cette demande de coûts globaux (LCOE+Coûts de raccordement+ coût des externalités) de quantification de impacts et de bilan socio-économique a également été largement demandé par les participants aux différents débats publics sur l'éolien offshore depuis 2011 et n'a toujours pas, à ce jour, de réponse dans les dossiers des maitres d'ouvrage portés au débat public depuis le 20 novembre 2023.

Les vraies énergies vertes pour les différents usages



	Impact réseau électrique	Coûts de raccordement	Autoconsommation	Consommation espace/kwh produit	Valorisation Territoire/Bâti existant	Impact Économie Agriculture/pêche	Impact économie territoire	Effet réindustrialisation	Souveraineté énergétique	Impact Patrimoine	Impact biodiversité	Impact Avifaune	Impact paysage	Impact santé	Décarbonation	Economie circulaire/Matériaux/Déchets	Economie énergie fossile	Durabilité Investissement	Diminue Capex	Diminue Opex	Réduit pointe GWelec	Coût complet/kwh produit	Réduct. Conso électricité	Total sans stockage EnRi	Total avec stockage EnRi
--	--------------------------	-----------------------	------------------	---------------------------------	---------------------------------------	-----------------------------------	----------------------------	---------------------------	--------------------------	-------------------	---------------------	-----------------	----------------	--------------	---------------	---------------------------------------	--------------------------	---------------------------	---------------	--------------	----------------------	--------------------------	---------------------------	--------------------------	--------------------------

USAGES		Impact réseau électrique	Coûts de raccordement	Autoconsommation	Consommation espace/kwh produit	Valorisation Territoire/Bâti existant	Impact Économie Agriculture/pêche	Impact économie territoire	Effet réindustrialisation	Souveraineté énergétique	Impact Patrimoine	Impact biodiversité	Impact Avifaune	Impact paysage	Impact santé	Décarbonation	Economie circulaire/Matériaux/Déchets	Economie énergie fossile	Durabilité Investissement	Diminue Capex	Diminue Opex	Réduit pointe GWelec	Coût complet/kwh produit	Réduct. Conso électricité	Total sans stockage EnRi	Total avec stockage EnRi	
Chaleur	Pompes à chaleur																								2	2	
	47% Géothermie																									0	0
	Panneaux thermiques																									2	2
	Biomasse/Pellets																									5	5
	Méthanisation																									5	5
	Recuper.Chaleur fatale																									1	1
	Réseaux de chaleur																									0	0
Mobilité	Biocarburant																									6	6
	31% Biogaz																									6	6
	Electricité/Batterie																									8	8
	Hydrogène																									8	8
Electricité	Hydraulique																									2	2
	22% STEP																									2	2
	PV Toiture																									4	4
	PV plein champ (actuel)																									26	20
	PV Plein champ (stock)																									36	26
	Eolien marin(actuel)																									37	26
	Eolien marin(stock)																									37	26
Eolien terrestre(actuel)																									37	26	
Eolien terrestre(stock)																									29	29	

Impacts		0	1	2	0
Bon		0			
Moyen			1		
Mauvais				2	
Neutre		0			

Cible 2050 RTE sept.2023 Bois/Biomasse/Chaleur renouvelable 240 Twh
 Cible 2050 EEDAM Bois/Biomasse/Chaleur renouvelable ##### Twh

Nota Evaluation des impacts à dire d'expert et de consensus après les 3 débats publics des 14,21 et 28 octobre

Plusieurs participants ont souligné, au-delà des énergies thermiques renouvelables, la nécessité d'amplifier le potentiel hydroélectrique et notamment les STEP. Points principaux de la présentation à développer dans l'argumentaire (à compléter éventuellement):

- Impacts et conséquence de l'intermittence sur le mix français et le réseau électrique RTE
- Coût global de l'éolien offshore le plus élevé de toutes les énergies renouvelables, donc à éliminer dans un mix visant le coût le plus faible pour les Français.
- Filière ne contribuant pas à la souveraineté énergétique de la France (Terres rares, matières premières,balsa,..) avec un risque majeur de contrôle par l'industrie et les ressources chinoises
- Filière non compatible avec le mix électrique français déjà décarboné (contrairement à l'Allemagne), conduisant à exporter cette énergie quand il y a du vent (voir courbes mensuelles de corrélation) et donc à financer les autres pays européens avec des subventions publiques françaises (souvent vendue à des prix négatifs), tout en garantissant le revenu de l'opérateur éolien, et en effaçant la production nucléaire (souvent de plus de 10 GW) quand il y a du vent dans toute l'Europe, donc en augmentant le coût du Kwh nucléaire et prenant un risque sur les installations avec les cycles additionnels de refroidissement/réchauffage
- Filière peu mature et dont les coûts directs ne sont pas maîtrisés
- Fragilité de la filière d'un point de vue industriel (pertes majeures des opérateurs durant les dernières années) et donc problème d'assurabilité
- Façades maritimes françaises peu favorables (anticyclones) par rapport aux opérateurs de la Mer du Nord (Royaume-Uni, Danemark, Allemagne)
- Impact sur l'économie locale (tourisme, pêche), sur la biodiversité , l'avifaune
- Industrialisation d'un espace naturel protégé et quasiment vierge d'impact de l'action humaine

3. Solutions alternatives

Les solutions alternatives aux énergies intermittentes et variables commencent à être soutenues significativement par le gouvernement à la suite du rapport de la mission ARMAND/SHELLENBERGER d'avril 2023. Ce soutien a été matérialisé en septembre 2023 à la suite du rapport de synthèse de Monsieur Antoine ARMAND des 6 groupes de travail Parlement/Collectivités/Société civile mis en place en avril 2023 par le Ministère de la transition énergétique, notamment avec un focus sur la géothermie et les pompes à chaleur.

Sur ces bases EEDAM et ETNEF ont engagé depuis juillet 2023 auprès de nombreuses collectivités de l'Aisne et de la Marne des simulations d'accélération de production d'énergies renouvelables thermiques sur la base des données Opendata ENEDIS 2022 pour les proposer à l'échelle de plusieurs communes regroupant 10/15 000 habitants et 15/20 000 hectares sur la base suivante :

Décarboner directement les usages de la mobilité et de la chaleur sans passer nécessairement par l'électricité.

Utiliser les ressources de la terre, de l'air, du soleil et de l'eau (Géothermie, Biogaz, PV en toiture)

Choisir des solutions locales en auto-consommation pour faire baisser le prix de l'électricité et éviter les coûts très importants de raccordement RTE

Choisir des solutions pilotables et non intermittentes

S'appuyer sur la performance de l'opérateur ENEDIS : Enedis conserve sa première place dans le classement mondial des réseaux électriques intelligents | Enedis

S'appuyer sur la procédure en cours d'accélération de production des EnR pour mettre en place une dynamique territoriale avec les syndicats départementaux de l'énergie et les EPCI

		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3		
Extrapolation Morbihan		Court terme	Moyen terme	Long terme	Potentiel Géothermie surface France 2050	
Géothermie	MWh	481 835	963 671	1 445 506	100 000 000	MWh Source AFPG
PV Hangar	MWh	76 800	119 040	161 280	Potentiel Biogaz France 2050	
Méthaniseur	MWh	912 617	1 406 674	1 900 730	140 000 000	MWh Source FNSEA/SGPE
Total	MWh	1 471 252	2 489 384	3 507 516		
Taux de couverture Elec.		11,4%	22,2%	32,9%		
Taux de couverture énergie		10,5%	17,8%	25,1%		
Consommation Electrique Morbihan 2022			4 881 530	MWh		
Production actuelle EnR électriques Morbihan			816 561	MWh		
Taux de couverture actuel Morbihan			16,7%			
Production Parc Belle-Ile			766 500	MWh	intermittant	

En extrapolant au département du Morbihan la couverture électrique (actuelle 16,7%) passe à 28% en 2030 et 50% en 2050

Ces solutions locales équivalent à la production de l'équivalent de 5 parcs éoliens de Belle-Ile en Mer, mais sans l'inconvénient de l'intermittence et en supprimant les coûts de réseau additionnels dû à l'intermittence.

Par ailleurs ces solutions présentent de plus les avantages suivants :

- Réduction massive de la consommation électrique (Pompes à chaleur géothermiques)
- Solutions pilotables, notamment en auto-consommation
- Pas d'impact foncier, ni artificialisation des terres agricoles
- Acceptabilité par les habitants
- Rapidité et progressivité de la mise en œuvre, notamment pour sécuriser l'approvisionnement des 10 prochaines années ;
- Industrialisation et emplois durables sur tous les territoires ;
- Augmentation de 25% du niveau de souveraineté énergétique

4. Conclusion et prochaines étapes

Il faut porter cet argumentaire et les solutions alternatives :

- dans le débat en cours (interventions lors des réunions – voir pj, plate-forme, cahiers d'acteurs)
- au niveau local (Maires, EPCI, syndicats départementaux de l'énergie, départements) dans le cadre de la procédure ZAPER en cours jusque mi-juin 2023 et également au niveau de l'Etat (sous-préfet, préfet, DREAL, DRAAF, DRAC) et les Régions dans le cadre des Comités régionaux de l'énergie
- au niveau national (Bercy, AN, Sénat, CESE, CRE,..)

Prochaine réunion Samedi 24 février 16h : Echanges actions débat public/Mobilisation maires ZAPER/ Actions EU/Coimunication

Pj : Discours B.Lemaire du 19 janvier 2024 / Présentation du 3 février 2024 / Grille impact / Réunions « La mer en débat »/Guide Elus

